

# Compte rendu de Conseil municipal du 26 septembre 2019

Membres en exercice : 19

Présents : BOULAIS Jean, BERNARDEAU Vilmont, VACHON Séverine, DANO Caroline, GACIOCH Michel, SECHERESSE Dolorès, GUILBOT Céline, TRUDELLE Jacky, BAILLON Anaïs, BENOITS Nadia, MORISSET Francis, RAGUENAUD Rémy, LONJARD Laetitia

Excusés : BOUSSEAU Jean-Pierre (pouvoir V. BERNARDEAU),

Absents : GUILBOT Céline, JOUBERT Patrick, NOURRIGEON Millie, RENAUD Éric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kevin.,

Secrétaire de séance : M. BOULAIS assisté de M. GACIOCH

## **PRET BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal est informé que deux établissements financiers sur trois consultés ont répondu à la demande de la commune pour le financement du budget eau pour un prêt de 20 000 € sur 15 ans ou 20 ans (remboursement trimestriel)

	TAUX	
	15 ANS	20 ANS
La Caisse D'épargne Aquitaine Poitou Charentes .....	0.99 %	1.21 %
La Banque Postale.....	0.88 %	1.11 %

Après examen, le Conseil Municipal retient la proposition de la Banque Postale.

## **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

A la demande du Maire, Monsieur Philippe CHAILLOU, architecte expose et commente le projet d'aménagement de la place de l'hôtel de ville qu'il a arrêté après rencontre avec le maire et ses Adjoints.

Ce projet intègre les travaux déjà réalisés, les recommandations de la DDT notamment sur la voirie et le trajet des bus scolaires, la problématique de l'écoulement des eaux pluviales, les aménagements arborés et espaces verts, les moyens envisagés (ralentisseurs), les cheminements piétons prioritaires afin d'augmenter la sécurité des usagers et la facilité de liaison entre les différents points de la place et les commerces et services, la préservation du nombre de places de parking (équivalent voire même supérieur à ceux existants. Seuls les poids lourds ne pourront plus stationner sur la place, des emplacements à proximité leur étant réservés.

Cette présentation très détaillée a provoqué de nombreuses questions de la part du Conseil.

Après réponses à celles-ci, le maire a demandé au Conseil l'autorisation de déposer le permis d'aménager après correction de quelques points (séparation entre les places de parking, implantation des arbres...) et la demande de permis de construire de la halle (demandé).

Le conseil à l'unanimité accorde les autorisations pour ce faire et demande au Maire à la l'Architecte de faire le nécessaire.

En outre, le Conseil demande que des réunions publiques d'information sur ce remarquable projet soient tenues d'ici la fin de l'année.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Nomination d'une conseillère municipale déléguée. Le maire informe le conseil qu'il a nommé Laetitia LONJARD, Conseillère Municipale déléguée en lieu, place et fonctions de Céline GUILBOT, démissionnaire pour raisons personnelle qui demeure conseillère municipale.
2. Instances auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.  
Le Maire informe le Conseil que sur 5 requêtes différentes auprès du Tribunal Administratif présentées par Madame VALENTIN, quatre d'entre elles ont été rejetées par jugement du 25 septembre 2019, et Madame VALENTIN est condamnée en outre au versement d'une somme de 1 200 €.

S'agissant de la cinquième requête (protection fonctionnelle), le Tribunal annule la délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 2017, celui-ci n'ayant pas la compétence pour ce faire, celle-ci relevant du maire, qui a un mois à partir de la date du jugement pour statuer.

3. En application du principe adopté pour l'utilisation du stade de football, le Comité d'Animation est prioritaire et seul habilité à utiliser les installations de pétanque sises au jardin d'enfants les samedis après midi (bâtiments compris).

La séance est levée à 23 H 15